

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18369 - 71ÈME ANNÉE

**Le Parti communiste réunionnais rappelle les engagements pris et ses propositions pour y parvenir**

## Égalité réelle : agir dès maintenant contre les inégalités



Maurice Gironcel, Ary Yée Chong Tchi Kan et Yvan Dejean, secrétaires généraux du PCR.

Egalité réelle et route du littoral était à l'ordre du jour de la conférence de presse du Parti communiste réunionnais tenue hier par Maurice Gironcel, Ary Yée Chong Tchi Kan et Yvan Dejean, secrétaires généraux. Pour le PCR, l'égalité réelle doit s'attaquer dans l'immédiat aux inégalités réelles qui sont palpables. En s'engageant à proposer une loi pour l'égalité réelle, François Hollande reconnaît implicitement que 70 ans après la loi du 19 mars 1946, l'égalité n'est toujours pas là. Le PCR a rappelé les critères qu'ils proposent : égalité du PIB par habitant, égalité de l'Indice de développement humain. Il a également rappelé les moyens qu'il avance pour y parvenir : un fonds réunionnais de développement pour investir, une assemblée unique dotée de compétences pour dialoguer avec les pays voisins. Pour le PCR, un préalable est nécessaire : s'attaquer dès maintenant aux inégalités déjà constatées et mesurables, en particulier dans le domaine des revenus, de l'emploi et du logement.

**M**aurice Gironcel est revenu sur la visite d'Erica Bareigts, secrétaire d'État à l'Égalité réelle, vendredi et samedi derniers. Le secrétaire général du PCR a tout d'abord rappelé comment son parti traduit en principes le concept de l'égalité réelle. En mai 2015, lors de la visite en Guadeloupe de François Hollande, le président de la République a annoncé une loi pour les outre-mer. L'objectif est que ces derniers arrivent enfin à l'égalité réelle avec la France.

« Cette proposition vient d'un constat. 70 ans après la loi du 19 mars 1946, il n'y a pas d'égalité contrairement au contenu de la loi », a poursuivi Maurice Gironcel. François Hollande a proposé l'égalité réelle grâce à deux textes. Le premier comportera un volet constitutionnel pour donner aux outre-mer les outils nécessaires pour arriver à l'égalité réelle au bout de 20 ans. Le second portera ses efforts dans la lutte contre les inégalités.

Victorin Lurel, ancien ministre, était désigné parlementaire en mission pour la mise en œuvre de ce projet de loi. Il est chargé de remettre un rapport, selon un calendrier bien précis. Lors du dernier remaniement ministériel, François Hollande a nommé une secrétaire d'État à l'Égalité réelle, Erica Bareigts. Avec George Pau-Langevin, ministre de l'Outre-mer, elle est chargée de présenter le projet de loi du gouvernement ».

### La visite ministérielle n'a rien clarifié

Mais dès la nomination de la députée de La Réunion au gouvernement, il s'est avéré que l'égalité réelle ne concerne pas que les DOM mais toute la République. « La première sortie officielle de Erica Bareigts était consacrée à la Normandie », a constaté Maurice Gironcel, « puis elle est venue à La Réunion. Son programme était axé sur d'autres thématiques que l'égalité réelle ».

Le PCR note que ce qui a frappé l'opinion, c'est qu'elle a réaffirmé à plusieurs reprises que sa mission concerne toute la République. Et pour l'outre-mer, elle s'est contentée de répondre par des généralités. « Nous ne savons rien quant au contenu de la loi et à sa date de présentation au Parlement », alors qu'en mai 2015 en Guadeloupe, le président de la République avait promis l'échéance du début de l'année 2016.

La visite de Erica Bareigts n'a donc pas apporté grand-chose sur ce su-

jet. Il faudra attendre une réunion prévue le 14 mars, au cours de laquelle Victorin Lurel présentera son rapport aux parlementaires. Cela servira de base de discussions au projet de loi gouvernemental.

### Réduire dès maintenant les inégalités

Victorin Lurel devait questionner les partis politiques notamment, avant de faire son rapport. Le PCR a fait connaître et transmis ses propositions, « à la différence d'autres ». Le PCR souhaite donc que « le rapport de Victorin Lurel va faire référence aux contributions des uns et des autres ».

« Avant de parler d'égalité réelle, il faut d'abord s'attaquer aux inégalités existantes à La Réunion », a souligné Maurice Gironcel. Le secrétaire général du PCR revint sur une étude de l'INSEE qui affirme que La Réunion détient le record des inégalités. Notre île est qualifiée de département hors-norme. Donc, « que fait-on pour les inégalités de revenus ? Devant les inégalités dans l'accès au logement ». « Personne ne peut croire à l'égalité réelle tant que persisteront les inégalités », a précisé Maurice Gironcel, d'autant plus que « ces inégalités sont facilement mesurables ».

### Fonds de développement et assemblée unique

Pour le PCR, les critères à retenir pour l'égalité réelle sont le PIB par habitant et l'IDH, indice de développement humain. Le PIB par habitant de La Réunion est inférieur à celui de la France. Cette différence est de

l'ordre de 10.000 euros. Si on multiplie cette somme par le nombre de Réunionnais, on arrive à plus de 8 milliards d'euros. Le PCR ne demande pas un rattrapage immédiat de cet écart. Il propose un plan, sous la forme d'une dotation annuelle pendant 20 ans, correspondant à la différence de PIB par habitant actuellement constatée.

Le PCR demande que cette dotation soit versée dans un fonds de développement pour investir dans des grands projets.

Le Parti revendique également une assemblée unique élue à la proportionnelle intégrale, dotée de délégations de compétences pour amorcer le co-développement avec les pays voisins. Le PCR a rappelé que François Mitterrand avait proposé en 1981 l'assemblée unique pour tout l'outre-mer. C'est aujourd'hui une réalité en Martinique et en Guyane.

« Pas question de se laisser endormir »

Concernant l'égalité en termes d'indice de développement humain, le PCR est pour « un plan de développement durable et solidaire qui améliorera l'IDH dans tous ses compartiments », notamment le pouvoir d'achat, le logement.

Les outre-mer ont un retard reconnu par le président de la République, il est urgent d'agir rapidement pour réduire les inégalités. « Nous espérons que cette loi va venir en discussion le plus rapidement possible, et pas quelques mois avant la présidentielle », a affirmé le responsable communiste. Maurice Gironcel a mis en avant l'importance de « respecter les engagements, pas question de se laisser endormir ».

**M.M.**

## Loi travail : le PCR solidaire des travailleurs en lutte

Lors de sa conférence de presse hier, le Parti communiste réunionnais a réaffirmé sa solidarité avec tous les travailleurs en lutte contre le projet dit El-Khomri. Le Parti communiste réunionnais soutient donc les manifestations prévues, a déclaré Yvan Dejean, secrétaire général du PCR. Maurice Gironcel était hier soir aux côtés des travailleurs rassemblés devant la préfecture. Résolument contre le projet de loi visant à réformer le Code du Travail, le PCR apportera sa contribution à la bataille pour empêcher le recul des droits des travailleurs.

## Édito

# Des centaines de milliers de manifestants contre le projet de Loi Travail

**E**n France, d'importants défilés ont eu lieu dans les grandes villes pour protester contre le projet de loi dit « El Khomri ». Aux côtés des jeunes largement représentés, la CGT, FO et les communistes ont assuré le succès de l'action. À La Réunion, le rassemblement du Barachois a marqué le point de départ de la mobilisation. Maurice Gironcel y représentait le PCR.

Ce 9 mars, le projet de loi si contesté devait être présenté en Conseil des ministres. Face à la création d'un large front syndical englobant toutes les centrales, ainsi que l'UNEF et les syndicats de lycéens, Manuel Valls avait repris les choses en main. Il a annoncé le report de deux semaines de la présentation du texte de loi, et des rencontres avec chaque organisation syndicale. Pour ces entretiens, le Premier ministre était accompagné de Myriam El Khomri, ministre du Travail, et d'Emmanuel Macron, ministre de l'Économie. La manœuvre avait clairement pour but de diviser l'unité syndicale. Il avait annoncé la couleur : pas question de revenir sur le fonds du texte, qui prévoit notamment une remise en cause des 35 heures, des licenciements économiques plus faciles et un plafonnement des indemnités perçues par un travailleur en cas de licenciement abusif constaté par un juge.

La mobilisation d'hier marque un revers pour le gouvernement. En France, les organisations de jeunesse, la CGT et FO ont maintenu l'appel à la mobilisation. Des centaines de milliers de personnes ont défilé dans les grandes villes. À Pa-

ris, la place de la République était totalement occupée par les manifestants. Voilà de quoi amener le gouvernement à revoir sa stratégie. Car cette mobilisation est appelée à s'amplifier, avec en point de mire une nouvelle journée d'action le 17 mars.

À La Réunion, un rassemblement s'est déroulé hier soir devant la préfecture au Barachois. C'est là aussi le point de départ d'actions qui doivent monter en puissance. Car dans notre île, l'application des mesures annoncées dans le projet de loi sur la négociation collective serait au moins aussi dévastatrice qu'en France. Hier en conférence de presse, le PCR a rappelé son soutien à la mobilisation et son opposition à la Loi Travail.

Selon « les Echos », le gouvernement serait désormais prêt à réfléchir sur plusieurs pistes. Lundi prochain, le Premier ministre présentera les modifications apportées à la suite des rencontres avec les partenaires sociaux. Nul doute que le gouvernement devra tenir compte du succès de la mobilisation pour ne pas subir un cinglant désaveu à un peu plus d'un an de la prochaine élection présidentielle.

**J.B.**

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
71e année  
Directeurs de publication :  
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX  
Rédaction  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29  
E-mail : redaction@temoignages.re  
SITE web : www.temoignages.re  
Administration  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23  
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re  
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re



## Le PCR répond à un mensonge du maire de Saint-Denis

# NEO : le PCR demande à Gilbert Annette de rectifier ses propos

**Quand Gilbert Annette dit que la mandature de Paul Vergès n'envisageait pas de régler le problème de la nouvelle entrée Ouest de Saint-Denis, c'est un mensonge. En effet, ce projet était alors sous la responsabilité de l'État, pas de la Région. Le PCR demande donc au maire de Saint-Denis de rectifier ses propos.**

**G**ilbert Annette était invité d'Antenne Réunion dimanche soir. Il a notamment déclaré ceci au sujet de ses difficultés à mener à bien le projet de raccordement de la nouvelle route du littoral au réseau routier existant, appelé Nouvelle entrée Ouest ou NEO :

« Cette route, qui passe sur le Barchois, est une route nationale, de compétence régionale. C'est sous la responsabilité du Conseil régional. La mandature de Paul Vergès, n'envisageait pas la route du Littoral, puisque son projet c'était le Tram-Train. Cette NEO n'était pas envisagée par sa majorité et lui ».

Pour le PCR, ses propos sont faux. Sont-ils faits de manière délibérée ? Yvan Dejean, secrétaire général du PCR, a en effet rappelé que quand Paul Vergès a signé le premier Protocole de Matignon en janvier 2007, cela prévoyait la mise en sécurité de la route du littoral et en même temps la construction d'un train. « Pour la route du littoral, la responsabilité de cette voie incombait à l'État, car en 2007, le transfert de compétence des routes nationales vers la Région n'était pas fait », a précisé le responsable communiste. La nouvelle route du littoral était « un projet de l'État, sous la responsabilité du ministre des Transports de l'époque, Dominique Perben ».

« C'est donc faut de dire, comme l'a fait Gilbert Annette, que ce projet était celui de Paul Vergès, et que c'est donc Paul Vergès qui n'avait

pas prévu la nouvelle entrée Ouest de Saint-Denis », a ajouté Yvan Dejean, « c'était l'État qui devait prévoir ». Conclusion logique : ce qu'a dit Gilbert Annette est donc un mensonge.

« Gilbert Annette aura-t-il l'honnêteté de rectifier son erreur ? », le PCR l'espère.

### Des milliards déjà engloutis

Les propos tenus par le maire de Saint-Denis intervenaient au moment où la route du littoral était coupée à cause d'un éboulis. Hier était l'occasion pour le PCR de rappeler que « jusqu'à la suppression du chemin de fer, La Réunion n'avait pas de problème de déplacement ». « Une décision d'un gouvernement mise en œuvre par son préfet, appuyé par des élus locaux a créé ces problèmes qui empoisonnent depuis plus de 40 ans la vie quotidienne », a-t-il poursuivi. « Si c'est la 3e fois que l'on refait cette route, ce sont des milliards engloutis. La première route a coûté 7 milliards de francs CFA, la seconde 13 milliards, et des milliards d'euros seront dépensés pour la troisième.

Or, ce projet n'empêchera pas les chutes de pierre, et encore moins la violence de l'océan.

À ce sujet, Yvan Dejean a mis en avant un fait d'actualité. Il a suffi de fortes pluies pour que 28 des 38 tetrapodes de 8 tonnes chacun qui protègent un pont dans la rivière du Mat soient déplacés par le courant. Si la future est NRL est frappée par

un cyclone, qu'en restera-t-il ? Les tetrapodes sont une protection bien relative.

Maurice Gironcel rappelle que le Protocole de Matignon prévoyait un tram-train qui ne passait pas en pied de falaise. « On ne mettait pas tous les œufs dans le même panier ». Si demain la violence de l'océan met la NRL hors service, alors plus rien ne circulera : plus de route et plus d'éventuel train.

Il a rappelé également quelques règles du Code de la Route. Sur un ouvrage comparable au projet de NRL, si le vent souffle à plus de 60 km/h, les poids lourds sont interdits. Et au-delà de 90 km/h de vent, la circulation est prohibée. Or, ces valeurs ne sont pas rares à La Réunion, une île tropicale souvent touchée par les tempêtes et les cyclones.

Ary Yée Chong Tchi Kan est revenu sur le péage prévu dans le Protocole de Matignon. C'était une décision de l'État qui serait entrée en vigueur s'il manquait des fonds pour boucler le financement de la NRL version Perben.

**M.M.**

## C'en est trope !

# Charles Angrand et l'autorité

## 1. Une question de dates.

Le fonds Jean Grave, géré par les Archives Nationales, comprend 13 lettres d'Angrand dont 9 sans date. Celles qui y sont portées indiquent pour la plus ancienne, l'année 1899, et, pour la plus proche, 1907.

En regard, le volume de la Correspondance du peintre, publié par M. Lespinasse, restitue 9 lettres adressées à Grave, auxquelles il faut rajouter une dixième non référencée en index (25 juillet 1925). La publication de M. Lespinasse rassemble donc 10 lettres adressées au fondateur des « Temps Nouveaux » sur une période allongée de 26 ans (de 1899 à 1925). Un rapide comparatif nous indique que les courriers adressés à Grave intégrés à la Correspondance sont extraits du fonds des Archives. 3 lettres du fonds n'ont pas été reprises, ce qui questionne car deux d'entre elles sont importantes. En outre, il apparaît que l'éditeur du volume de la Correspondance fait figurer des dates sur certaines qui n'en portaient pas, sans justification. Ainsi la lettre :

« Lundi matin.

Mon cher Grave

Excusez-moi de ne pas vous avoir encore fait part de ma recherche. J'ai été jusqu'ici absorbé par l'achèvement que je destine aux Indépendants.

Hier j'ai essayé deux thèmes – qui seraient pour

1° Les Produits de la Terre, et 2° pour la Justice et la Loi.

Je tâcherai de les réaliser. Vous jugerez alors s'ils peuvent convenir. Mais je vous demande quelques jours de crédit.

Toutefois à bientôt et poignée de mains.

Charles Angrand » porte dans le recueil publié la date « Vers janvier 1902 ».

Sans doute, est-elle en lien avec la suivante que la Correspondance publiée situe en « Février 1902 » :

« Mardi soir

Mon cher Grave

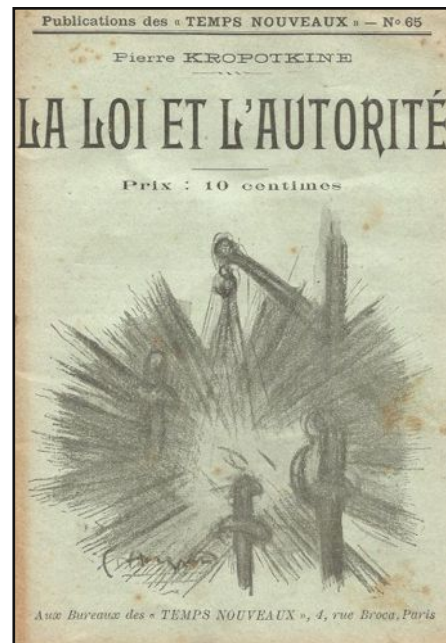
Je vous envoie 2 dessins. Voyez ce que vous en pouvez faire. Et d'abord viendront-ils assez nette-

ment ? Je ne suis pas sans avoir quelques doutes. Le plus possible j'ai fait du trait mais peut-être faudrait-il en user plus spécialement encore.

Nous nous verrons j'espère au vernissage qui sera le 21 par l'annuaire, dans la liste des inscriptions nouvelles.

J'ai découvert que vous aviez cette année des raisons toutes particulières de vous trouver – c'est bien – au vernissage, donc poignée de main.

Charles Angrand. »



La Loi et l'Autorité par Pierre Kropotkine, publication des 'Temps Nouveaux', n°65. 1913.

Pour quelles raisons l'éditeur du recueil situe-t-il ces deux lettres à l'entame de l'année 1902, alors que la consultation des originaux au fonds montre qu'ils ne sont pas datés ? Aucune note ne justifie cette décision, aucun des éléments des courriers ne s'y trouve davantage annoté.

Il appert pourtant que le second titre indiqué sur la lettre d'Angrand (« La Justice et la Loi ») est très proche du titre du libelle illustré par l'artiste et publié par Jean Grave. La couverture de la publication n°65 du bureau des « Temps Nouveaux » se voit titrer de « LA LOI ET L'AUTORITÉ ». Le moins aguerri des regards aura sans peine fait le lien entre le

style de l'illustration de couverture (jointe) et les indications que porte l'artiste dans son 2e courrier : « Le plus possible j'ai fait du trait mais peut-être faudrait-il en user plus spécialement encore. »

Ceci étant, l'impression de l'opuscule ne remonte pas à 1902, mais quelque 11 ans plus tard. Le 7e tirage eut lieu en 1913. 1ère conclusion : les dessins évoqués dans le 1er courrier auraient été achevés en 1913, ou fin 1912.

Pourtant, si nous nous référons à la 2e lettre : nous avons noté qu'un vernissage se tiendrait « le 21 », ce qui ne colle pas avec les dates d'expositions de ces années 1912-1913 auxquelles Angrand participe.

Un post-scriptum d'un courrier adressé à Maximilien Luce retient alors notre attention. L'artiste écrit : « Je viens d'arrêter mes deux dessins pour Grave. Je regrette qu'il faille les dépouiller de leur effet – pour les imprimer. Enfin je vais prendre un papier quasi glacé et les rendre au trait : le fusain sec sur le glacé mord avec précision. » Cette préoccupation du trait, cette morsure, cette volonté d'effet correspond non seulement aux termes du courrier précédent, mais encore parfaitement avec la vigueur de l'illustration de couverture du fascicule de Kropotkine.

Or, le courrier adressé à Luce n'est pas daté de 1902 ou 1913, mais du « samedi 18 février 1911 ». 1911 : deux ans en amont de la publication du libelle.

Un élément, et non des moindres, vient confirmer notre analyse : Coquiote indique que le 27e salon des Indépendants eut lieu cette année-là, en 1911, au Quai d'Orsay, « du 21 avril au 13 juin inclus » : 21 avril, nous retrouvons la première partie de la date indiquée par Charles Angrand. Ainsi les 2 courriers d'Angrand qui portent la date erronée de 1902, ont-ils été rédigés en 1909, vraisemblablement en janvier et février – et nous savons de quoi il en retourne pour le second des dessins qu'il mentionne. Vous l'avez sous les yeux.

**Jean-Baptiste Kiya**

# Oté

## Ramas mantèr la pa bon !

*Matant Zélida la ékrir Justin :*

*Mon shèr nové, mon spès salté, rouj-de-fon dovant l'éternité, mi domann amoin bien akoz zot i vé rolèv lo mor toultan. Mi oi zot, bann rouj-de-fon konm demoun lo zyé lé deviré an aryèr. Akoz zot i fé pa konm la modèrnité i komann : zot té i vé in n'afèr, la vi la pa doné ébin pass a ot-shoz. Mi vé anparl lo tram-train : zot la pa gagné, lo pèp la vot kont ébin pas l'éponj dsi l'ardoiz-la. Apropr in pé z'ot majinasyon. La pa bézoin grongné, grongné, grongn dann vid konmsa. Tout fason, si zot la pa kontan, pran konstan. Tok ! Pran sa pou toué !*

*Justin la fé pou répons :*

*Mon vyé matant k'i koz touzour la boush rouvèr, moin lé pa fdakor avèk ou san paour san. Kosa zot i kroi dann lo préfektir, Kosa zot i kroi dann konsèy réjyonal ? Zot i pans kréol la tyé kouyon pou pran son plas ? Lo rosh la tonbé, sa lé vré mé si l'avé ashèv lo tram-rtrain dopi 2013 noré té fini é konmsa o moins kréol nora gingn lo train pou roul dodan é moins traka dsi si la rout... In n'ot afèr mi sort lir dann zournal lo débouli i tonm a « pig » : a pig pou lo préfé oblij demoun aksèp lo bann karyèr ! apig pou konsèy réjyonal fé son piblisité dann télé ! A pig pou dir sak i vé pas o rout-la lé kont l'intéré La Rényon. Asé ramas mantèr avèk kréol don ! Ramas mantèr la pa bon. Tok ! Pran sa pou ou !*

*Justin*

**« Ogard pa zoizo par son plime ! » - In kozman po la rout**

Ala in bon kozman dsi lo l'aparans é dsi nout konm-k'i-lé pou vréman. Dé-foi kan ou i kontant èk l'aparans i ariv ké ou i tronp aou san pour san. Dé-foi la réalité lé difisil pou bien konète. Tou-lé-ka, moin pèrsonèl mi ziz pa in moun dsi l'aparans mèm si la pèrsonèl i fé l'èr bien, si èl i koz bien, si èl i donn l'inpréson an avoir bon z'idé. Parl pi si è li koz an anroulan la lang ! Mi ziz pa non pli tout suit pou toutsuit in moun i shèrch pa a donn dé li in bon l'aparans, si son promyé traka sé pa d'fé oir ali. Dé-foi sé avèk lo tan ké oui oi kèl sé mayi, kèl sé zèrb de fe. Dé-foi sé dann tangaz k'i pé ziz in moun pa dann bo-tan. Mi métyé bann flatèr, bann sédiktèr... Pars, konm di lo kont, nana d'moun la gingn fé pran amoin po d'shanm pou pla kouvèr, makaroni pou la bouji é sa sé in n'afèr i bote pa moin ditou. Pou z'ot par, fé konm zot i vé, shakinnn nana son fason pou gide ali dan la vi. Ni rotrov ! Nou la pa fashé ?